



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

**Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 75-2024-04-26-00001
fixant la composition de la commission de propagande instituée pour Paris
en vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024**

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles R. 31 et R. 32 ;

Vu la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen, notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu les désignations du Premier président de la Cour d'appel de Paris en date du 18 avril 2024 ;

Vu les désignations du représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une commission de propagande est instituée à Paris en vue de l'élection des représentants au Parlement européen. Elle est composée comme suit :

- Président :
 - M. Julien PORTIER, juge, titulaire ;
 - M. Thibaut GOSSET, juge d'application des peines, suppléant.
- Membres :
 - M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
 - M. Tarek BOULANOUAR, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, suppléant ;
 - Mme Virginie COSAQUE, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;
 - Mme Virginie DROUET, cadre à La Poste, suppléant, représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande.

- Secrétaires :

- Mme Laurie BLANC, chargée d'études juridiques au bureau des élections politiques du ministère de l'intérieur ;
- M. Nicolas MORIZOT, adjoint au chef de la section financière du bureau des élections politiques du ministère de l'intérieur;
- Mme Christine BLÉ, cheffe du pôle « élections » du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris.

Article 2 : La commission siège à la Préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris. Elle sera installée le mardi 21 mai 2024.

Article 3 : Chaque liste de candidats désigne un mandataire qui participe aux travaux de cette commission avec voix consultative.

Article 4 : Le Préfet, directeur de cabinet du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la Préfecture de région d'Île-de-France, Préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr). Il sera, en outre, notifié aux personnes visées à l'article 1er du présent arrêté.

Fait à Paris, le

26 AVR. 2024

Le préfet de la Région d'Île-de-France

Préfet de Paris



Marc GUILLAUME